

Pôle Ressources Humaines

Arrêté mis en ligne le 15 mars 2024 sur le site internet de la commune de Libourne

SG/A-2024-004

ARRETE DU MAIRE DE LIBOURNE

DELEGATION DE SIGNATURE à Madame Sophie LESAGE

Le Maire de Libourne,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-19, L2122-23 et R2122-10,

Vu l'élection de Monsieur Philippe BUISSON, Maire de Libourne, en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du conseil municipal du 25 mai 2020, et du 28 juin 2023,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Cédric RICOUL,

Vu l'arrêté de recrutement par voie de mutation à compter du 1er août 2005 en date 30 juin 2005 de Madame Sophie LESAGE,

Considérant la nomination de Madame Sophie LESAGE en qualité de Directrice adjointe des sports de la ville de Libourne à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant l'intérêt pour le Maire de Libourne de donner, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Sophie LESAGE, Directrice adjointe des sports de la Ville de Libourne, pour les missions qui lui sont confiées pour le compte de la ville,

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence de Monsieur Cédric RICOUL, sont données dans les mêmes conditions à Madame Sophie LESAGE, les délégations de signature suivantes :

- En matière administrative :
 - Les accusés de réceptions des courriers ;
 - Les bordereaux ou courriers accompagnant l'envoi des pièces ou documents administratifs.
- En matière de commande publique :
 - Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de 10 000 euros hors taxes.

- En matière de personnel :

- Les autorisations de congés et d'absences relatifs à la représentation syndicale ou du personnel, ainsi qu'en matière de formation syndicale ;
- L'attribution des jours de congés individuels, des récupérations, des journées d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT) et des autorisations d'absence diverses.

Article 2 : Cette délégation de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Maire de la ville de Libourne et subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

En cas d'absence de Madame Sophie LESAGE, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Monsieur Vincent BEAUPERTUIS, Directeur général des services.

Article 3 : Le Directeur général des services et le responsable du service de gestion comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié sur le site Internet de la commune de Libourne.

Fait à Libourne

Le **14 MARS 2024**

Monsieur Philippe BUISSON,
Maire de Libourne

Publié le 15 mars 2024

Philippe BUISSON



Maire de Libourne

Ampliations transmises à :

- Monsieur le Maire,
- Messieurs et Mesdames les adjoints et conseillers municipaux,
- Monsieur le Directeur général des services
- Messieurs et Mesdames les directeurs des services,
- Responsable du service de gestion comptable de Coutras,
- Pôle administratif et financier

SPECIMENS DE SIGNATURE

Madame Sophie LESAGE, Directrice adjointe des sports

Signature :



Paraphe :

